



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 17 décembre 2021  
affiché ou publié le vendredi 17 décembre 2021  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20211216-lmc1H25229H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H25229H1

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 décembre 2021

n° 168-21

**Objet :** *RS - Pôle d'échanges multimodal - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de financement de la phase de réalisation des travaux du bâtiment réhabilité et de la grande halle*

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

<b>Aillon-le-Jeune</b>	
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt Corinne Charles - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	Max Joly
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 11

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 09 décembre 2021

délibération n° 168-21

objet **RS - Pôle d'échanges multimodal - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de financement de la phase de réalisation des travaux du bâtiment réhabilité et de la grande halle**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que dans le cadre du projet de pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry, une convention de financement de la phase réalisation des travaux du bâtiment réhabilité et de la grande halle a été signée le 23 mai 2017 entre la SNCF, la Région et Grand Chambéry.

Le montant prévisionnel estimé des travaux objet de cette convention était de 9 100 915 € HT.

La convention précise que les partenaires se sont accordés pour financer globalement ces travaux selon la répartition suivante :

- Grand Chambéry : 40,19 %, soit 3 657 732 €,
- SNCF : 31,30 %, soit 2 848 783 €,
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 28,51 %, soit 2 594 400 €.

Les travaux faisant l'objet de la convention de financement ont été répartis en plusieurs marchés :

- marché 1 (2017) : curage et préparation (dont désamiantage) du vide sanitaire de l'ancienne gare,
- marché 2 (2017) : travaux préparatoires (création de locaux d'exploitation en sous-sol de l'ancienne gare pour déménagement des services indispensables à l'exploitation implantés dans la galerie Sommeiller),
- marché 3 (2017) : démolition de la galerie Sommeiller et du bâtiment historique,
- marché 4 (2017-2019) : construction de la grande halle et aménagement intérieur et équipement du pôle d'échanges multimodal,
- marché 5 (2020-2021) : réhabilitation de l'ancienne gare avec création de la rampe d'accès au souterrain.

En 2020, la SNCF a informé ses partenaires d'un risque probable de dépassement du coût de ces travaux, lié en particulier à des aléas de chantier :

- Fort dépassement du coût prévisionnel du marché 1 (démolition / désamiantage) : appel d'offres défavorable, découverte de caves en voûtes sous le bâtiment et de réseaux sensibles, présence d'amiante non repérée dans les diagnostics, contraintes relatives à la maîtrise des impacts vibratoires lors de la démolition : + 513 k€ HT.
- Dépassement du coût prévisionnel du marché 5 (réhabilitation de la grande halle) dû à un appel d'offres défavorable bien qu'une première consultation ait été déclarée infructueuse puis relancée en lots séparés : + 350 k€ HT.
- Liquidation judiciaire de l'entreprise de gros-œuvre du marché 5 (réhabilitation de la grande halle) entraînant un allongement du calendrier du chantier et la nécessité de passer des marchés avec des entreprises tierces pour finaliser les travaux : + 120 k€ HT.
- Prise en compte de la taxe d'aménagement initialement qui n'était pas intégrée dans le coût de l'opération : + 124 k€ HT.

Avant de donner leur accord éventuel pour une prise en charge de ces dépassements, Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont alors indiqué souhaiter attendre la fin des travaux, afin qu'un bilan financier final et définitif puisse être établi.

Les travaux étant désormais achevés, la SNCF a établi le bilan financier définitif qui s'élève à 9 500 915 € HT. Le besoin de financements complémentaires s'élève donc à 400 000 €, soit 4,39 % du montant de la convention de financement initiale, une fois l'ensemble des provisions pour risques consommées.

Ce besoin de financements complémentaires est réparti selon les ratios de la convention initiale entre les partenaires :

- Grand Chambéry : 40,19 %, soit 160 760 €,
- SNCF : 31,30 %, soit 125 208 €,
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 28,51 %, soit 114 032 €.

Il est proposé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de financement de la phase réalisation des travaux du bâtiment réhabilité et de la grande halle entre la SNCF, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Chambéry dans le cadre du pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de financement,

**Vu** la décision n° 063-17 du Bureau du 20 avril 2017 relative à la convention de financement de la phase de réalisation des travaux du bâtiment réhabilité et de la grande halle ainsi que des aménagements sous maîtrise d'ouvrage SNCF dans le périmètre du hall multimodal,

***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** l'avenant n° 1 à la convention de financement de la phase de réalisation des travaux du bâtiment réhabilité et de la grande halle entre la SNCF, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Chambéry dans le cadre du pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents à intervenir,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 168-21

Objet de l'acte : RS - Pôle d'échanges multimodal - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de financement de la phase de réalisation des travaux du bâtiment réhabilité et de la grande halle

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 16 décembre 2021

Annexe(s) : annexe 1 - note d'information SNCF évolution coûts, avenant à la convention de financement de la phase réalisation des travaux du bâtiment réhabilité et de la grande halle

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211216-lmc1H25229H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25229H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au